

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 42  
Nb. de représentés : 8  
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2173 :**

Acquisition de véhicules communaux par la centrale d'achats CADI - Reprise de véhicules par la société Automobiles Réunion

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André ( Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

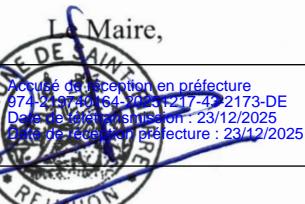
**ABSENTS :**

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



1  
David LORION

**Affaire n°43/2173 : Acquisition de véhicules communaux par la centrale d'achats CADI - Reprise de véhicules par la société Automobiles Réunion.**

*Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire informe l'Assemblée que l'état de vétusté et les altérations irréparables d'un lot de DIX SEPT (17) véhicules communaux ne permettent plus leur utilisation par les services de la collectivité.

Dès lors, la mise à la réforme de ces biens est nécessaire afin de les sortir du patrimoine communal, et de faire procéder, par la suite, à leur vente en l'état.

Ainsi, conformément à la délibération du Conseil municipal du Mercredi 23 Octobre 2025, affaire N°21/2107, la collectivité a lancé une consultation auprès de la centrale d'achat CADI, pour l'acquisition de véhicules.

Il est à noter que les véhicules ci-après feront l'objet d'une reprise par la SOCIETE AUTOMOBILE REUNION retenue par CADI:

1 véhicule du lot n°1 :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	CLIO	DV-573 -BK	17/08/2015
<b>TOTAL REPRISES (€ TTC)</b>			<b>1 500.00€</b>

3 véhicules du lot n°1 véhicule électrique :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
NISSAN	LAEF	EZ-417-WF	22/08/2018
NISSAN	LAEF	EZ-440-WF	22/08/2018
NISSAN	LAEF	EZ-462-WF	22/08/2018
<b>TOTAL REPRISES (€ TTC)</b>			<b>5 950.00€</b>

2 véhicules du lot n°12 :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	KANGOO	DV-632-BS	18/08/2015
RENAULT	KANGOO	DV-666-BS	18/08/2015
<b>TOTAL REPRISES (€ TTC)</b>			<b>200.00€</b>

5 véhicules du lot n°13 :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	KANGOO	DV-651-BS	18/08/2015
RENAULT	KANGOO	DV-624-BS	18/08/2015
RENAULT	KANGOO	DV-617-BS	18/08/2015
RENAULT	KANGOO	DV-621-BS	18/08/2015
RENAULT	KANGOO	EJ-241-NG	25/01/2017
<b>TOTAL REPRISES (€ TTC)</b>			<b>10 200.00 €</b>

3 véhicules du lot n°16 :

MARQUE	MODELE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	MASTER	DV-217-WX	21/09/2015
RENAULT	MASTER	DV-468-WX	21/09/2015
RENAULT	MASTER	DV-691-WX	21/09/2015

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251023-2173-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

<b>TOTAL REPRISES (€ TTC)</b>	<b>5 500.00 €</b>
-------------------------------	-------------------

1 véhicule du lot n°4 :

<b>MARQUE</b>	<b>MODELE</b>	<b>IMMATRICULATION</b>	<b>MISE EN CIRCULATION</b>
RENAULT	MASTER	352 BJV 974	15/09/2000
<b>TOTAL REPRISES (€ TTC)</b>			<b>1.00 €</b>

2 véhicules du lot n°10 :

<b>MARQUE</b>	<b>MODELE</b>	<b>IMMATRICULATION</b>	<b>MISE EN CIRCULATION</b>
NISSAN	NOTE	807 BWB 974	11/05/2007
NISSAN	NV 200	BJ-534-TX	04/03/2011
<b>TOTAL REPRISES (€ TTC)</b>			<b>1 900.00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

De tout ce qui précède,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales disposant que « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19* »

Considérant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Considérant que les biens communaux mentionnés dans les tableaux précités du fait de leur état et de leur ancienneté doivent être réformés,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER à procéder à la reprise à titre onéreux et en l'état des véhicules susmentionnés dans les tableaux ci-dessus,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION